

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 JUILLET 2010

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon – Avot - Gimaret - Brunel – Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir – Lejop – Muchembled –Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 21 mai 2010 adopté.

Travaux de remplacement de la chaudière de la mairie – école

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir étudié les devis proposés par les entreprises, décide d'allouer les travaux à l'entreprise Visery, qui s'avère la moins disante, pour un montant TTC de 8500.28 € Monsieur le maire est autorisé à signer le devis et à faire réaliser les travaux.

Toiture de la mairie – avancée cuisine

Suite aux fuites constatées, sur l'avancée de la toiture de l'ancienne cuisine de la mairie, et à sa vétusté, des devis ont été réalisés pour sa réfection. Après étude de ces devis, le conseil municipal décide d'allouer les travaux à l'entreprise Christophe Carton qui s'avère la moins disante pour un montant TTC de 7 365.75 € Monsieur le maire est autorisé à signer le devis et à faire réaliser les travaux.

Toiture des toilettes de l'école

Des devis ayant été faits pour la réfection de la toiture de l'école, le conseil municipal après les avoir étudiés, décide à l'unanimité, d'allouer les travaux à l'entreprise BLM qui s'avère la moins disante pour un montant TTC de 5 607.53 € Monsieur le maire est autorisé à signer le devis et à faire réaliser les travaux.

Alarme salle polyvalente et mairie

Le conseil municipal à l'unanimité décide de faire remplacer la centrale alarme de la salle polyvalente par un système plus performant pour un coût TTC de 1 738.18 € par la société Perin et de prendre un contrat d'entretien pour l'ensemble des alarmes de la salle, de la mairie, de la bibliothèque, de l'école et des ateliers, pour un montant annuel HT de 500 € Monsieur le maire est autorisé à signer le devis et à faire réaliser les travaux.

Vidéosurveillance

Le conseil municipal à l'unanimité, suite aux dégradations répétées, décide de confier à la société Perin, une étude pour l'installation d'une vidéosurveillance sur la place de l'école et le parking de l'église ainsi qu'en divers endroits de la commune et notamment vers la salle polyvalente et le quartier de la Folle Emprise.

Achat de matériel et décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

- d'acheter un nouveau fourneau pour la salle polyvalente, l'ancien étant devenu vétuste et dangereux pour un montant HT de 3 700 € compris l'installation et la mise en route.
- de mettre les logiciels du secrétariat de mairie en conformité avec les nouvelles normes concernant la prochaine dématérialisation des envois vers la Trésorerie de Noyon et vers les autorités administratives : Achat des droits de licence – 2 195.86 € TTC.

En conséquence, les décisions modificatives de crédits de l'exercice budgétaire 2010 sont votées à l'unanimité comme suit :

Dépenses

Article 205 – droits de licence : Plus 2 200 €

Article 2184 – Matériel de bureau : Moins 2 100 €

Article 2188 – Autre matériel : Plus 3 000 €

Article 022 – dépenses imprévues : Moins 3 100 €

Article 023 – Virement à la section d’investissement : plus 3 100 €

Recettes

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : plus 3 100 €

Acceptation de recette

Le conseil municipal à l’unanimité accepte la somme de 1 200 € pour remboursement à la commune de la dégradation d’une bouche à incendie, rue des Antes.

Consultation pour la maîtrise d’œuvre des travaux rue du moulin du chapitre

Le conseil municipal, après avoir étudié le cahier des clauses techniques particulières établi par l’ADTO, donne à l’unanimité un avis favorable au lancement de la consultation pour la maîtrise d’œuvre des travaux de voirie rue du moulin du chapitre. Le Maire est autorisé à signer les pièces correspondantes.

Changement de temps d’emploi adjoint technique – demande de l’avis du CTP

Le conseil municipal à l’unanimité demande l’avis du comité technique paritaire pour l’augmentation du temps d’emploi de Monsieur José Quatrevaux (35 heures à compter du 1^{er} septembre).

Aire de jeux Folle Emprise

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les subventions du Conseil Général et de la Région ont été accordées pour les travaux de l’aire de jeux à la Folle Emprise. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de lancer la consultation pour la réalisation des travaux dans le cadre d’une procédure adaptée.

Plan Climat Energie Territorial

Dans le cadre du plan climat énergie territorial de la communauté de communes du pays Noyonnais, le conseil municipal désigne : Monsieur Dany Muchembled, référent élu et Madame Mary Urbiha, référent technique.

Remerciements suite aux subventions versées par la commune

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des remerciements de la Prévention Routière, de la Compagnie d’Arc et de Picardie Mémoire pour la subvention qui leur a été allouée pour 2010.

Le Maire, Philippe BARBILLON